

L'agenda qui distille vos obligations avec précision !

2025 2026

SEPTEMBRE 2025

2 SEPTEMBRE

- Dépôt des candidatures pour l'appel à projets du dispositif FranceAgriMer de promotion des vins sur les marchés des pays tiers.

10 SEPTEMBRE

- Echéance mensuelle de la DRM.
- Date limite de dépôt de la déclaration de stocks vins et pineau détenus au 31 juillet sur Prodouane (e-service STOCK).

15 SEPTEMBRE

- Clôture des demandes de paiement en restructuration pour un dépôt sans pénalité. Les DP déposées entre le 16 septembre et le 15 octobre 2025 à 12 heures se verront appliquer des pénalités de 10%.
- Dépôt des déclarations d'avant-travaux de distillation (avec inventaire) auprès des CVC au moins 3 jours avant le début des travaux.

AVANT LE 30 SEPTEMBRE

- Information par l'INAO de l'éventuelle attribution d'un VCCI (volume complémentaire cognac individuel) de la campagne concernée.

OCTOBRE 2025

DÉBUT OCTOBRE

- Ouverture des dépôts :
 - Des déclarations d'élaboration pineau des Charentes.
 - Des déclarations d'affectation parcellaire pour moûts à pineau des Charentes pour la récolte 2026.
- Ouverture du dépôt des déclarations de récolte de vins².
- Ouverture du dépôt des demandes de sortie de réserve climatique pour déficit de rendement².

10 OCTOBRE

- Echéance mensuelle de la DRM.
- Date butoir de retour des fiches de prospection flavescence dorée sur le site pro.cognac.fr ou sur l'application Vigivignes.

NOVEMBRE 2025

4 NOVEMBRE

- Clôture des candidatures pour l'appel à projets du dispositif FranceAgriMer de promotion des vins sur les marchés des pays tiers.

10 NOVEMBRE

- Echéance mensuelle de la DRM.

DÉCEMBRE 2025

DÉCEMBRE

- Ouverture du dépôt des déclarations de fabrication cognac².

10 DÉCEMBRE

- Echéance mensuelle de la DRM.
- Clôture du dépôt des déclarations de récolte de vins².
- Clôture des dépôts :
 - Des déclarations d'élaboration pineau des Charentes.
 - Des déclarations d'affectation parcellaire pour moûts à pineau des Charentes pour la récolte 2026.

31 DÉCEMBRE

- Clôture des demandes de remboursement TICPE-TICGN sur Chorus Pro.
- Date butoir de revendication en IGP Charentais de la récolte N-1.

JANVIER 2026

JANVIER 2026

- Préparation du plan prévisionnel fumure.

10 JANVIER 2026

- Echéance mensuelle de la DRM¹.

FÉVRIER 2026

FÉVRIER 2026

- Préparation du plan prévisionnel fumure.

10 FÉVRIER 2026

- Echéance mensuelle de la DRM.

FIN FÉVRIER 2026

- Date butoir pour contracter une assurance récolte en viticulture et en arboriculture pour la campagne.

MARS 2026

10 MARS 2026

- Echéance mensuelle de la DRM.

15 MARS 2026

- Ouverture des demandes d'autorisations de plantations nouvelles sur Vitiplantations.

31 MARS 2026

- Fin de la campagne de distillation.

AVRIL 2026

1^{ER} AVRIL 2026

- Ouverture du dépôt des déclarations des dossiers PAC sur Telepac.

10 AVRIL 2026

- Echéance mensuelle de la DRM.

23 AVRIL 2026

- Date butoir de réception des demandes de sortie de réserve climatique pour déficit de rendement².

30 AVRIL 2026

- Date butoir de mise sous bois production annuelle et sortie volumes RC des eaux-de-vie de Cognac (suivant la récolte).
- Déclaration d'après-travaux de distillation bouilleurs de profession².
- Clôture du dépôt des déclarations de fabrication cognac².

MAI 2026

MAI 2026

- Clôture des dépôts des déclarations des dossiers PAC sur Telepac.

10 MAI 2026

- Echéance mensuelle de la DRM¹.

15 MAI 2026

- Clôture des demandes d'autorisations de plantations nouvelles sur Vitiplantation FranceAgriMer.

JUIN 2026

10 JUIN 2026

- Echéance mensuelle de la DRM.

30 JUIN 2026

- Clôture du dépôt de la déclaration annuelle d'affectation².

JUILLET 2026

10 JUILLET 2026

- Echéance mensuelle de la DRM.

31 JUILLET 2026

- Ouverture des déclarations de stocks de vin et pineau détenus au 31 juillet sur Prodouane.
- Fin de validité des autorisations de plantations nouvelles délivrées le 1^{er} août 2023.
- Etat de situation de fin de campagne de distillation des bouilleurs de profession.

AOÛT 2026

1^{ER} AOÛT 2026

- Délivrance des autorisations de plantations nouvelles (année en cours) sur Vitiplantation.

10 AOÛT 2026

- Echéance mensuelle de la DRM.

FIN AOÛT 2026

- Date butoir de refus des autorisations de plantations nouvelles (année en cours) si la surface obtenue est inférieure à 50 % de la demande formulée.

Le calendrier des dispositifs FranceAgriMer prévus pour l'année 2026 n'étant pas consolidé à ce jour, consultez mensuellement votre agenda dans la revue et sur notre site Internet pour connaître les dates à venir.



le Paysan

VIGNERON



lepaysanvigneron.fr

(1) Lorsque le 10 du mois tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, la date de dépôt est reportée au jour ouvré suivant.

(2) Site du BNIC pro.cognac.fr

Vos contacts utiles

le Paysan
VIGNERON

BNIC :	
• SERVICE DRM.....	05 45 35 60 64
• SERVICE VITICULTURE.....	05 45 35 60 16
• SERVICE NÉGOCE.....	05 45 35 60 05
CHAMBRE D'AGRICULTURE :	
• CHARENTE.....	05 45 24 49 49
• CHARENTE-MARITIME/ DEUX-SÈVRES.....	05 46 50 45 00
INAO.....	05 45 35 30 00

MSA DES CHARENTES.....	05 46 97 50 50
DOUANES :	
• CVC COGNAC.....	09 70 27 51 83
UGVC.....	05 45 36 59 88
FRANCEAGRIMER AQUITAINE :	
• VITIPLANTATION.....	05 35 31 40 20
• VITIRESTRUCTURATION.....	05 35 31 40 20
• VITIINVESTISSEMENT.....	05 35 31 40 20

COMITÉ NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES.....	05 45 32 09 27
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PINEAU DES CHARENTES.....	05 45 32 66 80
IGP VINS CHARENTAIS.....	05 17 22 00 00
DDT :	
• CHARENTE.....	05 17 17 39 39
• CHARENTE-MARITIME.....	05 16 49 61 00